

PREAMBULE

La société URBASOLAR développe un projet d'ombrières photovoltaïques sur le site BOUYER LEROUX sur la commune de la Boissière du Doré (44)

Une demande d'examen au cas par cas a été déposée le 10/07/2023 auprès de l'Autorité Environnementale (AE), instruite sous le numéro 2023-7159. Une demande de complément au dossier a été émise par l'AE-DREAL Occitanie le 25/07/2023

Le présent document constitue le complément à la demande d'examen au cas par cas précitée

On trouvera, dans les pages suivantes, les réponses et précisions apportés par le maître d'ouvrage sur les différents points soulevés.

Rubrique 4.2 (page 2) : je vous remercie d'indiquer la puissance totale en kWc qui sera installée ainsi que le nombre de tables qui sera implanté. Merci également d'indiquer la dimension des tables et leur hauteur aux points bas et haut.

La puissance installée sera d'environ 6865 kWc. Les modules photovoltaïques seront répartis sur 16 ombrières.

Le plan joint en annexe 1 permet de préciser les dimensions et hauteurs des ombrières.

Rubrique 4.3 (page 3) : je vous remercie d'indiquer le mode de fixation des ombrières au sol, l'espacement permettant l'écoulement des eaux pluviales. Merci d'évoquer le sujet du raccordement, de l'installation au réseau : positionnement des postes, installation des câbles, etc. L'indication de ces éléments de raccordement sur le plan du projet est nécessaire.

- Mode de fixation des ombrières

L'ossature primaire de l'abri de stockage est composée :

- De fondations en massifs béton préfabriqué dimensionné selon les charges environnementales et les données géotechniques du site.
- D'une structure primaire en acier galvanisé (arceaux et contreventements) qui supporte la couverture photovoltaïque et intègre les onduleurs ;

Les ombrières suivent la pente naturelle du terrain du parking.

- Raccordement

Le plan de principe joint en annexe permet de préciser le positionnement prévus t des postes technique et plan de raccordement interne à ce stade du projet

Rubrique 4.5 (page 4): Merci d'indiquer la surface de la ou des parcelle(s) concernée(s) par le projet.

Le projet porte sur l'emprise foncière du site BOUYER LEROUX. Celle-ci est détaillé dans le plan ci-après.



PLAN CADASTRAL -
Section C parcelles 467,468,589,592,1008,1011,1014,1065,1066,1068,1070,1072,1075,1076,1077,1078,1079,
1080,1081, 1082,1083,1225 et 1226
Section D parcelles 176,1128,1130,1131,1132,1134,1223,1224,1223,1224,1225,1226 et 1227

Surface totale foncier = 89 036m²

Rubrique 5 (page 6) : Je vous remercie de préciser les éléments sur lesquels vous vous appuyez pour affirmer l'absence de zone humide. Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (<http://sig.reseau-zones-humides.org/>) indique une probabilité forte de présence de zones humides sur une partie des surfaces concernées par le projet.

Les ombrières sont exclusivement implantées sur le site BOUYER LEROUX dont les sols sont d'ores et déjà artificialisés et dédiés à l'activité de stockage de matériaux finis. Le projet n'entraînera pas d'artificialisation supplémentaire.

L'inventaire des zones humides du SAGE LOIRE permet également de préciser les localisations des zones humides au 1/25000. Ces périmètres ont également été reportés au règlement graphique du PLU de la Boissière du Doré. La réserve d'eau du dispositif de lutte contre l'incendie du site est également classée zone humide. Les ombrières ne seront pas implantées sur cette partie du site.

Le projet est situé en dehors des zones délimitées.



Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org>



Rubrique 5 (page 9) : je vous remercie de préciser les sources sur lesquelles vous vous appuyez pour confirmer l'absence de pollution des sols sur la zone concernée par le projet.

Le site BOUYER LEROUX est en activité, Il n'a pas été constaté de pollutions des sols lors de la dernière inspection du site (18/04/2023). Le projet d'ombrières ne modifiera pas les conditions d'exploitation du site. Les ombrières ne venant que couvrir les aires de stockage de matériaux finis

Le chantier sera réalisé conformément aux prescriptions applicables au site BOUYER LEROUX. Dans un souci de préservation des qualités sanitaires du sol, des mesures préventives seront également mises en place :

- La mise en place d'un plan de circulation excluant le stationnement et l'entretien du matériel, l'approvisionnement et le stockage d'huiles et de carburants sur site ;
- La présence de kits de dépollution d'urgence dans les véhicules de chantier et les locaux;
- ➤ La mise en place d'une signalétique interdisant l'accès aux zones non concernées par le chantier ;
- ➤ La mise en place d'un plan d'alerte et de secours pour les pollutions accidentelles (fuites d'huile ou de carburant)

Rubrique 6 (pages 9 ,10 et 11) : je vous remercie de cocher oui ou non à l'ensemble des cases.

Vous trouverez en annexe 2 le cerfa complété.

Rubrique 6 (page 9) : merci de préciser comment le projet permet l'écoulement des eaux pluviales et leur gestion (bassin de rétention, mare, noues, fossés...).

Actuellement, les eaux de ruissellement des aires de circulation et des zones de stockage des produits sont collectées et dirigées, avant rejet dans le milieu naturel :

- vers un bassin de régulation situé au sud du site et dont le rejet s'effectue dans un fossé,
- vers deux séparateurs d'hydrocarbures avant rejet dans le fossé situé en bordure de la RD 763,

Ce projet d'ombrières n'entraînera aucune modification sur le bassin versant intercepté actuel. De ce fait, étant donné que les surfaces imperméabilisées à l'état initial sont déjà imperméabilisées et qu'un système de récupération des eaux pluviales existe pour ces dernières. Les ombrières renverront les eaux pluviales sur le parking existant sans changement de surface imperméabilisée à traiter



Rubrique 6 (page 10) : je vous remercie d'apporter des éléments concernant l'insertion paysagère du projet notamment par rapport aux habitations les plus proches.

L'insertion paysagère sera favorisée par les linéaires boisés situés sur un merlon ceinturant le site BOUYER LEROUX notamment sur par rapport aux secteurs d'habitations situés à l'Est.

Au nord-est un haie dense composé de cyprès limite déjà fortement les perceptions vers le site BOUYER LEROUX.



Rubrique 8 Annexes obligatoires (page 12)

Annexe 7 : même si le projet n'est pas concerné directement par un site Natura 2000, je vous remercie de fournir une carte indiquant la distance avec le ou les sites(s) les plus proches et de cocher dans le Cerfa la présence de cette annexe.

Vous trouverez en annexe 3 la carte situant le projet vis-à-vis des sites Natura 2000 (Annexe 7)



ANNEXES

- 1- Plan de masse du projet
- 2- Cerfa complété
- 3- Carte situant le projet vis-à-vis des sites Natura 2000 (Annexe 7)

